

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 27-393-1929 fixant au 16 août 1929 la date de mise en recouvrement des rôles (patentes et véhicules).

n° 27-393-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 août 1929

Numéro JO
n° 393 du 31/08/1929

Date du numéro
31 août 1929

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules articles 160 et 160 bis du décret financier du 39 décembre 1912, modifiés et complétés par le décret du 10 août 1928 ; e
Vu l'avis du trésorier-payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est fixée au 16 août 1929 la date de mise en recouvrement des rôles ci-après : 1 Patentes de 1³° catégorie, 1^{er} » rôle supplémentaire; 2° Véhicules de 2^o catégorie, 1^o » rôle supplémentaire, rendus exécutoires en Conseil d'administration, le 31 juillet 1920. Art, 2 –Le trésorier-payeur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Journal officiel, enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

G. COCHARD.